

Questions orales

étaient assujetties à l'ancien règlement. Nous avons l'intention d'honorer nos engagements envers ces sociétés étant donné qu'elles ont agi de bonne foi en souscrivant aux conditions de ces marchés. Il est regrettable que le gouvernement du Québec adopte un point de vue différent mais quant à nous, nous avons l'intention d'honorer nos engagements envers ces travailleurs.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE HUGH PLANCHE,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA

Mme le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence dans la tribune de l'honorable Hugh Planche, ministre du Développement économique de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

RADIO-CANADA

LE CONFLIT OPPOSANT LA SOCIÉTÉ AU SYNDICAT DES
JOURNALISTES AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et ministre des Communications. La semaine dernière, la société Radio-Canada a présenté à ses journalistes en grève une offre qu'elle a qualifiée de «finale», sachant que certaines des clauses de cette offre ne seraient pas acceptées par les journalistes qui l'ont en fait rejetée cette semaine dans une proportion de 78 p. 100. La société refuse maintenant de participer à d'autres séances de négociation. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures il envisage prendre pour amener la société à reprendre les négociations?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, comme l'honorable député l'a signalé, j'ai également été informé par la société Radio-Canada. Les offres que la société elle-même qualifie de «finales» avaient été déposées auprès du syndicat la semaine dernière. Comme l'honorable député le sait, ces offres-là sont de l'ordre de 20.5 p. 100 pour les deux dernières années et de 10.5 p. 100 pour l'année commençant le 1^{er} mars 1982. Ce sont les calculs de la société Radio-Canada. Si on considère cette augmentation de façon globale pour cette période de temps, il s'agit d'une augmentation de l'ordre de 33 p. 100, si on calcule sur cette période de temps-là, et la société elle-même a qualifié ces offres de «finales».

M. Bosley: Madame le Président, le ministre sait très bien, je crois, que l'offre contient en effet une augmentation de 30 p. 100, et aussi qu'elle réduit la puissance du syndicat aux affaires non monétaires. Le gouvernement et la société Radio-Canada, madame le Président, ont l'obligation de voir à ce que

les Québécois ne soient pas privés de la couverture des nouvelles en français, et tout particulièrement durant les élections historiques en cours. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si son refus d'agir pour régler ce conflit, contrairement à la promesse qu'il a faite il y a plusieurs mois, est attribuable au fait qu'il croit que la grève devrait se poursuivre pour des raisons propres au parti libéral, ou veut-il mettre le syndicat dans une position telle que le gouvernement aura recours à la force en adoptant une loi injustifiée visant au retour au travail?

M. Fox: Madame le Président, comme l'honorable député le sait, la société Radio-Canada est seule chargée de ses relations de travail. J'ai omis de dire tout à l'heure, en mentionnant les offres finales qui avaient été faites par la société Radio-Canada, qu'on avait également offert 3,500 dollars à chaque journaliste.

J'aimerais bien connaître la position du parti de l'opposition officielle sur cette question de salaire, particulièrement la position de l'honorable député de York-Peel. Je me demande s'il recommanderait que le gouvernement règle dans le secteur public à plus de 33 p. 100 sur une période de trois ans.

* * *

● (1450)

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT BRITANNIQUE SUR L'INSTALLATION D'APPAREILS
D'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE À L'AMBASSADE SOVIÉTIQUE À
OTTAWA

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Toute la presse internationale parle aujourd'hui d'un rapport britannique qui révèle qu'au moment où l'ambassade soviétique à Ottawa fut reconstruite en 1954, les services de renseignements canadiens y ont dissimulé des microphones et des appareils électroniques dans des endroits suggérés par Gousenko de manière à intercepter les conversations des membres du KGB. Mais à cause de fuites dans les services de renseignements canadiens, et après avoir inutilement passé au peigne fin tout l'édifice, le KGB déplaça ses locaux dans une partie de l'édifice qui n'était pas espionnée. Ainsi toute cette entreprise fut un échec à cause des fuites survenus ici même à Ottawa. Le ministre a-t-il cherché à savoir si le rapport dit la vérité? Peut-il dire à la Chambre si le rapport est vrai ou faux?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, naturellement, j'ai pris connaissance de ces révélations et on m'a mis au courant de certains détails. Mais plus que quiconque le député doit savoir qu'il n'est pas dans les habitudes du solliciteur général de commenter de telles allégations et je compte bien m'en tenir à cette pratique.